

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 Dhoulhajja 1443

N° 77

38^{ème} année

1 Juillet 2022

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1459
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1462
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1466
Homologation de résolutions	1467
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1467
Avis aux créanciers.....	1470
Convocations	
Sociétés anonymes	1471
Autres sociétés	1473
Divers	
Avis au public.....	1473
Rectificatifs	1474

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Procès-verbal du conseil d'administration

Du 27/12/2019

SOCIETE D'ANIMATION ET D'HOTELLIERE DE MAHDIA SAHM

S.A au capital de 2 175 000 DT

12, Rue Saint Augustin, 1082 Tunis

M.F : 345 769 JAM 000

Procès-verbal du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale en date du 27/12/2019 enregistrée à la recette des finances Cité Mahrajène le 22/01/2020 quittance n°6528 enregistrement n°20800400 et publiée au registre national des entreprises en date du 7/02/2022, il a été délibéré :

1. Renouvellement des fonctions du président directeur général de la société et pour toute la durée de son mandat d'administration sur les exercices 2020-2021-2022.

2022R01719SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Du 31/01/2022

SOCIETE D'ANIMATION ET D'HOTELLIERE DE MAHDIA SAHM

S.A au capital de 2 175 000 DT

12, Rue Saint Augustin, 1082 Tunis

M.F : 345 769 JAM 000

Procès-verbal du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/01/2022 enregistrée à la recette des finances Ariana le 3/02/2022 quittance n°M014589 enregistrement n°22700628 et publiée au registre national des entreprises en date du 9/02/2022. Il a été délibéré :

1. Les actionnaires ont décidé de céder 50% des actions de la société SAHM (21.750 actions) soit 108750 actions suivant le jugement n°763 du 15 juillet 2021 : identifier les actionnaires qui vont céder les 10875 actions :

- Patricia Truki 1910 actions

- Ridha Turki 503 actions

- IMFS 8462 actions

2. Les actionnaires ont approuvés que les travaux qui sont déjà effectués par la société Immobilière la Maison Blanche évalués à la somme de 3.963.000,000dt représente l'avance sur le prix de cession des actions.

2022R01720SANB2

Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire

Du 15/4/2021

SOCIETE D'ANIMATION ET D'HOTELLIERE DE MAHDIA

SAHM

S.A au capital de 2 175 000 DT

12, Rue Saint Augustin, 1082 Tunis

M.F : 345 769 JAM 000

Procès-verbal du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15/4/2021 enregistrée à la recette des finances Cité Mahrajène le 18/6/2021 quittance n°42354 enregistrement n°21803528 et publiée au registre national des entreprises en date du 23/11/2021. Il a été délibéré :

1. Désignation du commissaire aux comptes Walid Chtara pour les exercices 2020-2021-2022

2. Questions diverses.

2022R01721SANB2

Société «POLYMEDICAL» S.A

«CLINIQUE DE L'ESPOIR»

Société anonyme

Au capital de 6.300.000 Dinars divisé en 63000 actions de 100 dinars chacune

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis

Registre de commerce : B142132003

Matricule fiscal : 849034Z/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 Mai 2022 enregistré à la recette des finances Menzeh 9 B le 02 Juin 2022 sous le n°22801912 quittance n°58103, et après l'examen du rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports du commissaires aux comptes pour l'exercice 2020, les actionnaires de la société ont décidé :

- Approbation des états financiers pour l'exercice 2020 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes y afférents

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020

- Approbation des conventions réglementées

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mme Ghorbel Hanen, gérante de la société H G AUDIT ET CONSEIL, pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

Suivant PV du conseil d'administration du 27 Mai 2022 enregistré à la recette des finances à Menzeh 9-Tunis le 02 Juin 2022 sous le n°22801913 quittance n°58109, les administrateurs ont décidé :

- Le renouvellement de mandat de Monsieur Bouricha Mohamed en qualité de Président Directeur Général de la société, le renouvellement de mandat de Madame Bouricha Jalila en qualité de Directeur Général Adjoint et le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mme Ghorbel Hanen, gérante de la société H G AUDIT ET CONSEIL pour un mandat de 3 ans qui prendra fin avec l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023.

un exemplaire du PV de l'assemblée générale ordinaire, les états financiers, les rapports du commissaires aux comptes de l'année 2020 et un exemplaire du pv ci-

dessus mentionné ont été déposés au Registre National des Entreprises le 10-6-2022 sous le numéro 202244006.

2022401716SANB2

Société «POLYMEDICAL» S.A
«CLINIQUE DE L'ESPOIR»

Société anonyme

Au capital de 6.300.000 Dinars divisé en 63 000 actions de 100 dinars chacune

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis

Registre de commerce : B142132003

Matricule fiscal : 849034Z/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Menzeh 9 B le 30 novembre 2021 sous le n°21804084 quittance n°80500, et après l'examen du rapport du conseil d'administration, les actionnaires de la société ont décidé :

La continuité d'exploitation de l'activité de la Société Polymédical «Clinique de l'Espoir».

Un exemplaire du PV ci-dessus mentionné a été déposé au Registre national des Entreprises le 6-12-2021 sous le numéro 2021114735.

2022401717SANB2

Avis

«Tunis Re»

S.A au capital de 1 00.000.000 de Dinars

Siège social 12 Rue du Japon Montplaisir - 1073 Tunis

RC : B1115971996

Matricule Fiscal : 0012428Q/A/M/000

CNSS N° : 65457-79

En vertu du :

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis, le 13 Juin 2022 sous le n°22803366

Quittance n°M062404 dont une copie déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 15 Juin 2022.

Procès-verbal du conseil d'administration du 3 juin 2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis, le 15 juin 2022 sous le n°228003454 Quittance n°M064184 dont une copie déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 17 juin 2022.

Il appert qu'après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration, (à l'exception du représentant des petits porteurs et des membres indépendants) vient à expiration après la clôture de l'exercice 2021, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2022, 2023 et 2024 comme suit :

- Etat Tunisien (un siège) représenté par Mme Sarra Chiboub

- Banque Nationale Agricole "BNA" (un siège) Représentée par Mme Arbia Alaya

- Assurance COMAR (un siège) Représentée par Mr Hakim Ben Yedder

- Assurance «STAR» (un siège) Représentée par Mr Hassen Feki

- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège) Représentée par Mr Lassad Zarrouk

- Société Tunisienne de Banque "STB" (un siège) Représentée par Mr Lassad Jouini

- BH Assurances (un siège) Représentée par Mr Sami Banaouas

- SIMPAR (un siège) Représentée par Mme Souad Mansi Chikhaoui

- Mr Sleh Kanoun Actionnaire Privé (un siège)

Par conséquent, il a été décidé La reconduction de :

- Mr Sleh Kanoun au poste de Président du Conseil d'Administration

- Mme Lamia Ben Mahmoud au poste de Directeur Général.

2022401722SANB2

Nomination d'un Nouveau

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Gestionnaire Temporaire

La société Tunisienne du Tourisme des Jeunes

Société anonyme

Au capital de 3.779.000.000

Siège social : 02, Rue de Sparte Tunis, 1000

Registre de commerce N° : 0002468T

Identifiant Unique : 0002468T

Numéro d'Affiliation CNSS : 36251/70

Conformément aux procès-verbaux du conseil d'administration de la Société Tunisienne du Tourisme des Jeunes tenus le 29/3/2022 et le 31/5/2022 et enregistré à la recette des finances, Avenue Habib Thameur à Tunis en deux exemplaires :

- sous le n°22801919, quittance n°M045025.

- sous le n°22801741, quittance n°M040502

Et déposés au Registre national des entreprises sous le n°202243173 du 9 juin 2022.

Il a été décidé :

- Nommer Monsieur Makram Chouchane, Directeur Général Adjoint

- Délégué à Monsieur Makram Chouchane les pouvoirs suivants :

1- La Gestion administrative et financière de la société

2- La signature des contrats et les crédits avec société PROMOSPORT et le Ministère des Finances.

3- La signature des contrats de locations et d'exploitations des unités de productions de la société.

2022401723SANB2

Augmentation de capital

«THP»

Capital social : 158 242 950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 Juin 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés

Premier bureau de Tunis, le 27 Juin 2022 sous le numéro 22503004, Quittance n°M004955 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/6/2022 sous le n°AC01792022. Il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de trente sept millions cinq cent mille dinars (37 500 000) pour le porter de cent cinquante huit millions deux cent quarante deux mille neuf cent cinquante (158 242 950) de dinars à cent quatre vingt quinze millions sept cent quarante deux mille neuf cent cinquante (195 742 950) de Dinars, et ce par la création de trois millions sept cent cinquante mille (3 750 000) actions nouvelles de numéraire, de dix (10) Dinars chacune, à émettre à quatorze (14) Dinars l'action, soit avec une prime d'émission de quatre (4) Dinars par action à libérer en totalité à la souscription. Les fonds provenant des souscriptions seront versés au compte indisponible n°08003000513201178044 ouvert à l'Agence BIAT 51. Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au Jort.

L'article 7 des statuts est modifié comme suit :

Article 7 nouveau «le capital social est fixé à la somme de cent quatre vingt quinze millions sept cent quarante deux mille neuf cent cinquante dinars (195 742 950 DT) divisé en dix neuf millions cinq cent soixante quatorze mille deux cent quatre vingt quinze (19 574 295) actions nominative de 10 Dinars chacune.

2022401724SANB2

COMPAGNIE INTERNATIONALE ARABE DE TOURISME CIAT

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 dinars

Siège social : Av. Neptune, 5ème étage, les Jardins de Carthage, 1053 Tunis

Identifiant unique N° : 0014340R/A/M/000

Affiliation CNSS : N°7770407

I- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés

1er bureau le 23 Juin 2022 sous le n°22802945 quittance n°4877 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24 juin 2022 sous le 202248609 les actionnaires ont décidé :

- Le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour une période de 3 ans

- Et le renouvellement du mandat de Mr Mohamed Frikha commissaire aux comptes de la société pour une période de 3 ans.

Ces renouvellements expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

II- Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mai 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 23 juin 2022 sous le n°22802944 quittance n°4876 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 24 juin 2022 sous le n°202248609 il a été décidé la reconduction de la nomination de Mr Khaled Fakhfakh en qualité de Président Directeur Général de la société pour une période de 3 ans qui prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

2022401727SANB2

SOCIETE DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE SOPRAT

M.F : 0014440V

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : Avenue Neptune, 5ème étage B51, les Jardins de Carthage, 1053, Tunis

I- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 23 Juin 2022 sous le n°22802943 quittance n°4875 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24 juin 2022 sous le 202248615 les actionnaires ont décidé :

- Le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour une période de 3 ans

- Et le renouvellement du mandat de Mr Mohamed Frikha Commissaire aux comptes de la société pour une période de 3 ans.

Ces renouvellements expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

II- Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mai 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 23 juin 2022 sous le n°22802942 quittance n° 4874 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 24 juin 2022 sous le n°202248615 il a été décidé la nomination de Mr Khaled Fakhfakh en qualité de Président Directeur Général de la société pour une période de Trois ans qui prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

2022401728SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE ULYSSE RENT A CAR

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 213 000 Dinars

Siège social : 22 Rue des Entrepreneurs Z.I. Charguia 2 Ariana

Identifiant Unique : 0639514S

En vertu du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés, tenue en date du 8/6/2022, enregistré à la RF Rue d'Autriche à la même date sous le n°22502537, quittance n°M053216, 1 copie de PV a été déposée au centre national du registre des entreprises (registre national des entreprises), en date du 14/6/2022 sous le dossier n°202244726.

Il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée de la Société ULYSSE RENT A CAR SARL, et de nommer Mr Mathlouthi Khaled aux fonctions de liquidateur de la Société.

2022401713SRLB2

Société D2P PHARMA

S.A.R.L au capital de 100 000 dinars

ZI Sidi Daoud La Marsa 2046 Tunis

MF : 1327389 F/A/M/000

RC : B01241822013

Mat CNSS : 324794-38

I/ En vertu d'un acte de cession de parts sociales, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 18/5/2022 sous le n°22103047, quittance n°060664, Mme Noura El Bahri Chef Aicha Lamine a cédé 500 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société à M. Elyes Lamine.

II/ En vertu du procès-verbal de décisions collectives extraordinaires daté du 19 mai 2022, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 19/5/2022, sous le numéro 22703048, Quittance n°60669, il a été décidé :

- Approbation de l'acte de cession des parts sus visés.

- Modification des articles 6 et 7 du statut.

Dépôt : il a été déposé une copie originale des documents susvisés au registre national de entreprises de Tunis le 8/6/2022 sous le n°202242915.

2022401718SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 19/5/2022 sous le n°22203254 quittance n°M076287 la Société Carthage général de Distribution RC n°B03147572013 M.F n° 1309431M représentée par son gérant Mr Youssef Zrelli a vendu à la Société Global Business solution M.F. n°1611356J représentée par son gérant Mme Choubalia Daher la totalité du fonds de commerce sis au n°21 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofien El Menzah V Ariana ayant pour activité tous genre de commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'heure administrative à son adresse Immeuble Kléopatre Business escalier A 4ème étage bureau n°6 centre urbain nord 1003 Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 21/5/2022.

2022T00737FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 19/5/2022 sous le n°22203255 quittance n°M076280 la Société Carthage général de Distribution RC n°B03147572013 M.F n°1309431M représentée par son gérant Mr Youssef Zrelli a vendu à la Société Global Business solution M.F. n°1611356J représentée par son gérant Mme Choubalia Daher la totalité du fonds de commerce sis au n°21 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofien El Menzah V Ariana ayant pour activité tous genre de commerce

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'heure administrative à son adresse Immeuble Kléopatre Business escalier A 4ème étage bureau n°6 centre urbain nord 1003 Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 21/5/2022.

2022T00738FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P du 17/6/2022, enregistré à la Recette des finances d'Hammamet le 21/6/2022 sous le n°22203121, reçu n°M089583, M.Mouhamed Sadaoui, CIN n°01283483 a vendu à la société NOVASTORIA (RNE et MF n°1771940J) représenté par son gérant M.Mouhamed Omran c.i.n n° 01251332 la totalité de son fonds de commerce LA FORNACE exploité comme restaurant situé au complexe touristique Marina Hammamet sud.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT entre les mains du vendeur à son adresse

officielle Rue Bourguiba Klm 6 Kassas 20 Mars Ain - Sfax. Le présent avis est déjà publié en date du 28/6/2022 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2022T00739FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Mateur le 20/01/2022, quittance n°M004792 et enregistré sous le n°22 200142, Mr Balloumi Abd El Majd titulaire de la CIN n°08133256 domicilié à Ras El Ain Mateur, a vendu à MD Bachchania Imen Bent Essifi Ben Erriehi titulaire de la CIN n°08989309 domicilié à 05 Route Ain Mariem, Ain Mariem, Bizerte la totalité du fonds de commerce, consistant en un local commerce (réservé à la friperie), sis à la place des Martyrs Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son adresse sise à 05 Route Ain Mariem Ain Mariem, Bizerte.

Rq : l'annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 27/01/2022.

2022T00740FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 22/6/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia sous quittance n°M060686 du 24/6/2022, enregistrement n°22203175 Mr Boubaker Ben Omar Ben Soliman Ben Yahya Wennich, résidant à l'avenue de la République Sousse, a vendu un fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Hedi Chaker Grombalia Nabeul à Monsieur Housem Eddine Ben Mohamed Ali Abid, résidant à Grombalia Nabeul.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Slaheddine Khelifi Avocat rue Malek Ibn Anes Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication au journal Assabah du 29/6/2022.

2022T00741FCCCC

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation, dressé par notaire instrumentaire Ramdhan Raddaoui et son assesseur Khadija Raddaoui, du 16/12/2015 enregistré à la recette des finances de Gafsa, en vertu de quittance n°MO47399 du 10/12/2015, Madame Zina Bent Mohamed Sghaier Hrichi, titulaire de la CIN n°03095904, fait don à son fils : Slim Ben Amor Ben Ahmed Majouri, titulaire de la CIN n°09985823, la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels et ses contenances avec tous ses aisances et appartenances tel que : achalandage, réputation commerciale, droit de renouvellement du bail, dénomination commerciale, équipements et matériel l'y afférent et se trouvant audit fonds de commerce inscrit sur le registre de commerce n°A111851996, matricule fiscal n°265603/C, exploité actuellement en tant que local de vente de Meubles et Electroménager, sis à rue Mimouza Gafsa.

2022R01704FCCC2

Selon contrat de don sous seing privé écrit par Mr Khaled Al-Sari et son assesseur le 15 juin 2022 et enregistré à la recette des finances à Houmet Souk Djerba le 16 juin 2022 sous le numéro M0606699. Mr Abderrazak Ben Ali Elorf a donné et cédé à sa mère Bachia Ben Misbah Benour, tout le fonds de commerce ayant comme CIF V/1176071 représenté en un café et restaurant situé à Sidi Zayed et dénommé JAVA CAFE RESTO sous numéro d'enregistrement commercial : A2042402014.

Toutes les oppositions sont recevables pendant 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R01707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 10/6/2022 enregistré à la recette des finances Taib Mhiri Nabeul sous le numéro 22202554 et quittance numéro M058340 le 20/6/2022 Mr

Khayrallah Haddad, CIN n°01620051 délivrée à Tunis le 11/02/2015 a vendu la totalité de son fonds de commerce et représenté dans tous les types de commerce et d'une activité Café 1ère catégorie exploité au local sis à Rue Zarrouk, Sidi Baraket - Nabeul 8000 à Mr Mohamed Othmani, CIN n°03755485 délivrée à Tunis le 25/4/2007.

Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante : Rue Zarrouk, Sidi Baraket - Nabeul 8000.

Cet avis est publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 24/6/2022.

2022R01709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24 mai 2022 enregistré à la recette des finances, Rue du Paradis Ariana, en date du 24 mai 2022 (quittance n°M066367 enregistrement n°22204115) Monsieur Hatem Ben Ali Ben Abdelaziz Ajnegui personne physique titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° 07255227 et immatriculé au Registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°00989735, demeurant au n° 3, rue Ibn El Athir, village Sehli Borj Louzir Ariana, a vendu et cédé à la société Cristalux représentée par son gérant monsieur Khaled Abdelkafi, titulaire de la C.I.N n°05239932, Société à responsabilité limitée immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 0536935R, dont son siège et sis à Rue Ibn El Athir, Borj Louzir 2036 Soukra Ariana, la totalité de son fonds de commerce connu sous la dénomination Café El Bosten, sis Klm 9, route Sokra El Bosten Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le Prix de Cinquante Mille dinars.

Toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains de Maître Hammami Noomen (Avocat) dont son cabinet est sis à Rue Bellevue n°11, 1er étage Ouardia 1009 Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 8/6/2022.

2022R01712FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 4/02/2022, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 01/3/2022 n° d'enregistrement 22200793, reçu n°M021965, Mr Lakhram Sadok titulaire de la CIN n°0611238 du 30/10/2020 a cédé à Leboudi Bilgacem titulaire de la CIN n°03444506 du 21/4/2018 l'ensemble de fonds de commerce (café) sis à la rue 18 janvier 1952 Tataouine.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds situé à la rue 18 janvier 1952 Tataouine.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 11/6/2022.

2022R01722FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/6/2022, enregistré à la recette des finances de Médenine le 8/6/2022 sous le n° d'enregistrement 22201915, quittance n°M056726, Madame Salma Bent Massoud TYSSE, CIN n°08602333 a vendu à Monsieur Ibrahim Ben Belgacem ELTYSSE CIN n°01260961, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des produits divers sis au boulevard Mosbah Jarbouâ Médenine Nord.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse sise à la rue Sadquia route de Tataouine Médenine Nord, ainsi qu'entre les mains d'acquéreur sis à Bir Lahmer Est gouvernorat de Tataouine et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 15/6/2022 au journal «Echourouk».

2022R01724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par la suite d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Bouajila Noura avocate à Mahdia; le 17/6/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 21/26/2022, n° de quittance M039524, n° d'enregistrement 22202441. Madame Khira Ben Kilani Ben Chihawi Alhaj Omar, a vendu à l'acheteur, société Nouar Bâtiment ; s.u.r.l. Mf.B1610372018; en la

personne de son représentant légal Twibi Mohamed Hachmi domiciliée à Chéba Mahdia, tout le fonds de commerce situé à rue mostakbal Rajich Mahdia exploité au restaurant fast-food.

Les oppositions peuvent être effectuées devant l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du vendredi 24/6/2022.

2022S00778FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 15/6/2022 enregistré à Zaouiet Sousse le 20/6/2022, n°21839/22200857 La société LA COURONNE, IU 989509S a vendu à La société LA COURONNE MOTORS IU : 1523554W le fonds de commerce (toutes les activités commerciales et industrielles) sis route principale de Thurayette Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse. Dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 28/6/2022.

2022S00781FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 31/5/2022 enregistré à Hammam Sousse le 23/6/2022, n°070147/22203334 La société IDEAL COMPANY, IU : 1287502N a vendu à La société LA COURONNE DISTRIBUTION IU : 1734246J le fonds de commerce (toutes les activités commerciales, industrielles et immobilières) sis à route de ceinture Sousse Akouda 4011 Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreuse élisant domicile au cabinet de maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse. Dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal la Quotidien le 28/6/2022.

2022S00782FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé par maître Lahmedi Ramzi avocat auprès la cour de cassation, titulaire de l'identifiant unique n° P/A 1026568H, signé le 9/6/2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/6/2022 sous le n°22203474, reçu n°M039372, Mr Ehsen Affana titulaire de la carte d'identité n°04196543 sis à Monastir a vendu à Mme Yosra Jhinaoui, titulaire de la C.I.N n° 07748916, sis au 27 Rue Ibn Elharitha, Nahhassine Kairouan, la totalité de son fonds de commerce exploité comme café-restaurant sous le nom TOUSKANA au local commercial sis à cité Elomrane, Monastir.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'avocat au complexe Esplanade imm. STAR, Monastir, vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le "Quotidien" du 23 juin 2022.

2022S00784FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte S.S.P en date du 13/6/2022 enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Sfax sous le numéro 22202671 quittance M051444 en date du 13/6/2022 Madame Mouna Hrairi cin 08776745 a vendu à Madame Latifa Harrabi cin 06009196 tout le fonds de commerce situé à Route Mharza km 3 station ktari dont l'objet est un restaurant.

Toute les oppositions doivent être formulées au local du Fonds de commerce dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 25/6/2022.

2022X00835FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 5/4/2022 enregistré à la recette des finances thina en date du 23/6/2022 sous n° M030287, Mr Sadok Athimin, titulaire de la CIN n°11046401 et Mr Houcine Ben Amor, titulaire de la CIN n°11073694 a vendu à Mr Mahmoud Daoued, titulaire de la CIN n°08874667 la totalité d'un fonds de commerce à usage de commerce

général avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à route Gabès km 7 ettouta Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Kamel Ben Messaoud sis à l'avenue Habib Thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk et le Quotidien» du 28/6/2022.

2022X00836FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 17/6/2022, enregistré le 23/6/2022, quittance n°M032286, enregistrement n°22200704. Mr Soufiane Omrane a vendu la totalité du fonds de commerce sis à route de Teniour km 3.5 Merkez Aroui Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente des fruits secs à Mr Ali Ben Belgacem Messaoudi, titulaire de la CIN n°04345211.

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 28/6/2022.

2022X00838FCCCC

Apport en nature par un fonds de commerce dans le capital d'une société

En vertu des statuts de la société FAM TREND - SARL au capital de 50000 dinars du 28/4/2022 enregistré le 4/5/2022, quittance n°M002136, enregistrement n°22501955, Fadoua Yengui.

- Mme Fadoua Yengui, titulaire de la CIN n°05343726, a apporté à la dite société son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sous forme d'un apport en nature à une valeur de 15000 dinars fixée par le commissaire aux comptes

Nejah Ksouda. Le dit fonds est exploité dans le commerce du prêt à porter au local sis à l'avenue Aboulhassen Lakhmi complexe Alfourat n°3 Sfax.

- Mme Saousan Neifar, titulaire de la CIN n°11031311, a apporté à la dite société son fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels sous forme d'un apport en nature à une valeur de 25000 dinars fixée par le commissaire aux comptes Nejah Ksouda. Le dit fonds est exploité dans le commerce du prêt à porter et accessoires au local n° 4 et 5 sis rue Nasria immeuble Nafoura Sfax.

Toutes oppositions seront admises aux lieux des fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la république tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 28/6/2022.

2022X00839FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17 et 2 juin 2022 enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 24/6/2022 sous le n°22200706 Quittance n°M032459, la société générale de commerce GEDCO (I.U 1481665V) ayant son siège à route Gremda km 4 Sidi Abbes 3062 Sfax, a vendu à la société Masmoudi Terminal House (I.U 1771396G) ayant son siège à l'avenue Habib Bourguiba Immeuble Essalem 9100 Sidi Bouzid, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce de tous produits, exploité au local sis à route Teniour km 5,5 Sfax (précédemment salle des fêtes Gdoura) avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains de Maître Mohamed Mrabet avocat à la cour de cassation ayant son étude à Imm Palmarium 3 bloc D 1er étage

Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens As-sabah et Le Temps parus le 29/6/2022.

2022X00840FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2/6/2022 enregistré à Tunis le 14/6/2022 Mme Hatira Salwa demeurant au 18 rue Imam Bekri Tunis a vendu à Mme Hala Ben Souissi demeurant lot n°3 bis Hadika 2 cité Ettahzir Tunis le fonds de commerce sis au 46 Ave Khaireddine Pacha Tunis.

Les oppositions doivent être notifiées au cabinet de Maître Mhiri Mahmoud sis à Espace Tunis Bloc B 3ème Etage Montplaisir Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien du 18/6/2022.

2022401710FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19-5-2022 enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 02-6-2022, quittance n°44957, enregistrement n°22201892, la société AMEL CENTER / RUE DU SABIL Ras Jebel /id/1304013A a cédé un fonds de commerce qu'elle possède sis Av. Habib Bougatfa - Ras Jebel-7070 avec tous ses éléments matériels et immatériels au profit de la SOCIETE DKHIL DE QUINCAILLERIE sise Av. Habib Bougatfa Ras Jebel - 7070 /ID/15875534W pour un prix définitif de 20000 DT

Les réclamations seront acceptées entre les mains de la société acquéreuse à l'adresse du fonds de commerce cédé dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est également publié dans le quotidien La Presse en date du 22/6/2022.

2022401712FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé en date du 10 juin 2022 enregistré à la recette des finances Menzah VI en date du 15/6/2022 quittance n°089543 enregistrement n°22203967, Monsieur Faouzi Ben El Hedi Ben Mohamed Cheour demeurant au n°11 rue Errazi Ezzahra Ben Arous a vendu aux Messieurs : - Souhayb Ben Mohamed Ridha Ben Sadok Korbosli demeurant au n°27 rue Elboudour Borj Louzir Ariana et Amor Ben Abdelfatteh Ben Amor demeurant au n°45 avenue Mohamed Mhiri Ennasr 1 Ariana qui ont accepté le fonds de commerce sis au n°3 et n°4 Résidence Asma avenue Hédi Nouira cité ennasr2 Ariana destiné au commerce exclusif de café de première classe avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions devront être faites entre les mains du vendeur à son adresse sus-indiquée, et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à dater de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux «Essabeh» et «le Temps» du 23/6/2022.

2022401719FCCCC

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6/6/2020 enregistré à la recette des finances, à Raoued, le 22/6/2020, Quittance n°M044634, Enregistrement n°20301690, la Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Monsieur Thameur Habboubi, matricule fiscal n°1529062/F/N/E/901 et CIN n°08517968, demeurant au 11 rue Branche d'Olive, cité Esselem Mourouj 4, Ben Arous, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé au 62 avenue de la Terre, Raoued, Ariana, à compter du 15/6/2020.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 18/6/2022.

2022R01717FCCCC

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 26/5/2022 quittance n°M040693 sous numéro 22301895, madame Amna Bent Ayed Ben Salah Ben Miled carte d'identité nationale n°04675832 a loué à Madame Reguya Bent Said Atoui CIN n°08634513 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à Midoun avenue de la Liberté dont l'exploitation vente gâteaux et glaces.

Toutes les objections seront reçues au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 18 juin 2022 au journal le Quotidien.

2022R01723FCCC3

Location Gérance

Suivant acte de location gérance sous seing privé signé le 11-3-2022 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12-4-2022 quittance n°M025316 enregistrement n°22301370 Mr Achref Ferjani a loué à Mr Lassaed Maghrbi le fonds de commerce dont l'activité est la vente des produits d'alimentation générale «légende» situé à Résidence Saida Beau Mahdia Hiboun Mahdia, les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse du fonds de commerce.

Publié le 22-6-2022 sous le n°217/622IP.

2022S00787FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association de Tolérance pour la Créativité Culturelle
Siège : Rue Hassen Ben Saïd n°12 - Khezama Ouest - Sousse

Sujet : Encourager et mettre en valeur les activités culturelles créatives

Objectifs :

- Contribuer à répandre la tolérance, l'amour et la communication entre les générations sur le plan culturel

- Soutenir la créativité culturelle des adultes et des enfants (poésie, théâtre, musique, beaux-arts)

- Etendre la fraternité et la coopération créative entre les différents arts à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie

- Organiser des activités culturelles et participer à des événements et festivals culturels.

Membres :

Présidente : Khemiri Ibtissem

Trésorier : Khemiri Yosri

Secrétaire générale : Khemiri Naouel.

2022T00736APSF1

Constitution d'une Amicale

Nom de l'Amicale : Amicale du personnels de l'hôpital d'El Jem.

Objectif : Relier la consolidation des relations entre ses membres par des activités sociales, culturelles et récréatives.

- Réaliser des activités culturelles et récréatives pour les Participants

- Conclure des accords de partenariat et de coopération avec l'océan au bénéfice des acteurs

Fournir un soulagement lors d'occasions sociales et Religieuses

Adresse : Hôpital d'El-jem, Rte de Sfax - 5160 El-jem.

Présidente : Gloulou Mounira

Secrétaire Général : Banour Nebil

Trésorière : Dagdagui Monia.

Le constat judiciaire a été établi par le notaire Mr Zghibi Mohamed le 30 Janvier 2019.

2022R01708APSF1

Constitution d'une association

Une association a été constituée dont les énonciations suivantes

Nom de l'association : Association Nabeulienne de piment et d'harissa

Objet d'ordre Culturel

Objectifs :

- Contribuer à la préservation du patrimoine national et local notamment les rites et les traditions culinaires "piment et harissa".

- Aider à vulgariser notre patrimoine culinaire sur le plan national et international et ce pour des raisons économiques culturelles et sociales.

Les fondateurs :

Président : Mohamed Rafik Tlatli

Secrétaire Général : Habib Ben Mohamed Bellamien

Trésorier : Hichem Ben Abdelkader Miled.

2022R01725APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Sports Nautiques à El Kantaoui

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes aux divers sports nautiques

Siège : Maison des associations à Hammam Sousse

Correspondance : N°2492 du 17/6/2022

Président : Samir Lahouar

Trésorier : Karim Bouattour

Secrétaire Général : Ahmed Attia.

2022S00755APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "Chtourou" A Sfax

Siège social : coin de l'Avenue Paris et Route N°4 Sfax

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 20 mai 2022 enregistré à la recette des Finances de Thyna sous le numéro 22700750, quittance n°M026412 du 25 mai 2022.

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Chtourou s'est constitué et sera présidé par :

Monsieur Abid Sofiene, président
Monsieur Ali Abid vice-président et
Monsieur Nadhem Ghariani trésorier.

2022X00833APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Madame l'avant gardiste

Siège social : 2ème étage centre millinium B 19 sidi Daoued La Marsa 2046

Membres de l'association :

Présidente de l'association : Ismahane Lahmar

Trésorière : Imen Lahmar

Objectifs : Former et promouvoir le travail des femmes dans le domaine culturel

Travailler sur les problèmes et les dangers qui concernent l'enfant et l'environnement

Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires aux nôtres.

2022401687APSF1

Constitution d'une association

Nom : Société Tunisienne de Médecine Hyperbare

Siège : 45 rue Ali Darghouth - 4ème étage - Appartement n°29 - Tunis

Buts :

- Introduire et faire promotion de la médecine sub-aquatique et hyperbare.

- Soutenir et diffuser l'éducation à la santé dans le domaine de la médecine subaquatique et hyperbare

- Réduire le nombre des accidents de plongée en Tunisie

- Développer la recherche scientifique dans le domaine de la médecine sub-aquatique et hyperbare

- Contribuer à la préparation de l'aspect médical des textes réglementant le secteur des chambres thérapeutiques hyperbares en milieu hospitalier et de la plongée sous-marine pour les professionnels, les athlètes et les amateurs

- Créer et renforcer le réseau de communication entre les différentes équipes et institutions d'oxygénothérapie hyperbare pour partager les expériences, les connaissances et les méthodes de travail.

Président : Hédi Gharsallah - Secrétaire Générale : Mounira Khezami - Trésorière : Raja Ben Sassi.

2022401690APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Tunisienne pour la lutte contre l'immigration Clandestine

Objet de l'association : Social

Adresse : 3 Rue Ahmed Ouertatani - El Omrane 1005 Tunis.

Objectifs :

- Contribuer aux efforts de la société civile et nationale pour lutter contre l'immigration clandestine

- Essayer d'utiliser un discours alternatif basé sur l'espoir d'inspirer les jeunes à abandonner la pensée de l'immigration clandestine

Président : Mohamed Ouertatani

Secrétaire générale : Faten Oueslati

Trésorier : Walid Amdouni.

2022401714APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC Mirage

Suite au PV de l'assemblée générale du 10/6/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa du 20/6/2022 sous n°22703545 et n° de quittance 747424.

Décide de nommer madame Molka Annabi présidente du syndicat des copropriétaires et Monsieur Maher el Hfidhi trésorier.

2022R01713APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 % du prix de vente

Avocat poursuivant Maître Othman Chakroun

Avocat à la cour de cassation

De la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, société Anonyme, Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, représentée par son Président Directeur Général, siège social 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Madame Monia Barhoumi demeurant à l'appartement N°C2-3, situé au 2ème étage de l'immeuble «C», faisant partie du complexe Résidentiel dénommé «Résidence La Perle du Lac».

Deuxième adresse : 6 rue Kortoba Résidence Erribat Mourouj 3
Troisième adresse : 04, rue Ibn Khaldoun, Jendouba.

Immeuble objet de la vente : L'immeuble objet du TF n°185732 Tunis dénommé «NAWRES 66» dont la superficie s'élève à 156m2 et les parties communes lui revenant s'élevant à 278,82/10000 parts de l'immeuble objet du TF n° 138443 Tunis.

L'immeuble est situé dans la partie nord des Berges du Lac Tunis Nord.

L'immeuble consiste en un appartement compris dans l'immeuble dénommé «Perle» "لؤلؤة" 2ème étage n°C2-3 situé dans la partie Nord des berges du lac Tunis Nord composé d'un salon avec balcon, un couloir menant à droite à une cuisine, une petite chambre (séchoir), au long du couloir se trouve 3 chambres à coucher et 2 salles de bain. L'appartement est équipé de 6 placards et d'un haut standing avec toutes les commodités notamment le gaz naturel, le chauffage central, la climatisation.

La superficie couverte : 147,49 m²

La superficie couverte totale y compris les murs 172,40m²

L'immeuble est équipé d'un ascenseur et situé dans un quartier résidentiel.

Mise à prix : La mise à prix est de trois cent soixante-dix mille neuf cent treize dinars 775 millimes (370.913.D775) en plus des frais fixés à 2.795, D 311.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 2 août 2022 (02/8/2022) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Othman Chakroun, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022T00735VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Bahi Labiadh : Avocat près la cour d'appel immeuble Abbassi demeurant à l'avenue Khaled Iben El Walid Tataouine Tél : 31 409 902 Matricule Fiscal : T/1592237

Le créancier saisissant : Ali Ben Mabrouk Boukhchim. Agriculteur Demeurant à Ezzahra Tataouine.

1) Le débiteur assigné de la saisie : Nouri Lazhar Ben Mohamed Maaned

2) L'avocat poursuivant : Maître Labiadh Bahi avocat auprès de la cour d'appel. Demeurant à immeuble Abbassi Avenue Khaled Iben Walid Tataouine.

3) Tribunal de vente, date et lieu des enchères : les enchères auront lieu à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1ère instance de Tataouine le jeudi 21 juillet 2022 à partir de 9h du matin.

4) Condition de la visite de l'immeuble saisi : Toutes les journées du 8h matin jusqu'à 18h.

5) L'immeuble saisi :

Tout l'immeuble qui consiste à une maison non achevée située à cité Tataouine Eljadida ouest à la frontière de cité Elgacer. Cet immeuble se compose de trois parcelles ;

1- Une partie achevée

2- Une partie non achevée

3- Une partie en terre nue cet immeuble se situe :

- L'ouest : Une rue de longueur 18m 50 d'une part d'autre part le clôturé extérieur et d'autre la partie achevée du maison

- Sud : la terre nue à la propriété du créancier demandeur de longueur de 17m.

Ouest à la longueur de 18 m 80.

- Nord : Rue anonyme à la longueur de 17m.

La superficie Totale est de 317m² dont 77.40 mètres carrés couverts et 51 mètres carrés inachevés.

6- Visite de l'immeuble la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires du travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Tataouine ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

7- La mise à prix : cinquante huit mille deux cents cinquante Dinars. Selon l'estimation de l'expert Boubaker Khabir (58.250.000d) outre les frais de poursuite.

2022R01716VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Haïfa Younes Avocate

Avenue Habib Bourguiba 5050 Moknine - Tunisie

Tel : 97 132 541

Le créancier saisissant : Wahid Dwiri, rue 18 janvier 1952 - Sayada.

Le débiteur saisi : Boubaker Makina, demeurant région Sisseb - Sbikha.

Avocat poursuivant : Maître Haïfa Younes, Avocate, Avenue Habib Bourguiba, Moknine.

Immeuble saisi : Les parts indivises du débiteur Représentent 6700 parties de la totalité de 19188 de l'immeuble dénommé "Khadija" enregistré sous titre foncier n°45651 - Kairouan, sis à Sisseb - Sbikha,

constitue un terrain agricole, correspondant la pièce n°83 du plan de région - lettre «E» de superficie totale étant de 1 Hectare, 91 Ares et 88 Centiares.

La mise à prix : Vingt mille cent dinars (20.100d, 000).

Date d'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu : L'adjudication se fait à la barre du tribunal de 1ère instance de Kairouan le 01/8/2022 à 9h du matin.

L'immeuble peut être visité tous les jours de 9h du matin à 17h du soir.

2022S00780VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Abdelkefi Hajer

Avocate à la cour de cassation

13 Avenue Farhat Hached Sfax

Créancier poursuivant :

Nabawiya Trabelsi domiciliée à route Elmahdia Km 4 cité Elamal n°4 maison n°89 Sfax son avocat à la cour de cassation Maître Abdelkefi Hajer 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi :

Lotfi Trabelsi domicilié à route Elmahdia Km 4 cité Elamal n°4 maison n°89 Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Abdelkefi Hajer avocat à la cour de cassation domiciliée à 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Description de l'immeuble saisi :

Un lot de terrain sis à route Saltania km 4 avenue Wardenine Sfax d'une superficie globale de 320 m² limité au sud par Elloumi, à l'Est par les héritiers Barka Trabelsi, au nord par Essia; Hedia et Mariem Trabelsi, à l'ouest par une rue.

Audience et tribunal de l'adjudication :

L'audience aura lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax lundi 01/8/2022 à partir de 9 H du matin.

La mise à prix :

Prix du Bâtiment soixante mille trois cent soixante quinze dinars (60.375.000D) plus les frais de l'adjudication.

La visite des lieux est possible tous les jours pendant les heures de bureau. Pour tout autre renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où se trouve déposé le cahier de charge, au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Abdelkefi Hajer 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publique doit consigner le tiers du prix par un avocat et ce avant l'adjudication.

2022X00837VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier poursuivant : Moukhtar Al Bakoush, demeurant à Beni Mahira, Tataouine.

Le débiteur saisi : Hassen Ben Ali Benina, demeurant au n°41, rue 4565, en face de Diwan Ezzyt, cité Zouhour, Tunis.

L'avocat poursuivant : Me Jalel Akram l'avocat, sis au 05 rue Al-Taher Ben Ammar, Al-Manar 2, Tunis.

La date et le lieu des enchères : Le mercredi, correspondant au vingt-sept juillet de l'an deux mille vingt-deux (27/7/2022) à neuf heures du matin et suivants devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul, sis à la Rue Tayeb Mhiri, Nabeul.

Visite de l'immeuble : en se rendant sur le lieu tous les jours à des horaires convenables et sans conditions particulières et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Enchère : L'enchère ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui a assuré le tiers du prix d'ouverture dans la caisse ou présenté un chèque certifié avec solde disponible ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer à l'enchère qu'après obtention de l'autorisation du gouverneur.

La désignation du bien immobilier: les parties communes en 125 parts correspondants à la superficie de 125 mètres carrés; extraites du bien immobilier dénommé «Massouda 139», objet du titre foncier n° 609961 Nabeul, dont la superficie totale est

de 5726 m², ils correspondent à la moitié du terrain rectangulaire situé dans la région de Mansoura ; En face de l'hôtel Kelibia La Blanche, qui comprend un bâtiment représenté par une terrasse en béton d'une hauteur de 1,2 m et un puits préparé.

Détermination du prix d'ouverture : Il a été fixé par l'expert, Habib Al Ferjani, après une autorisation sur requête de : 88167,375 dt (quatre-vingt-huit mille cent soixante-sept dinars et 375 millimes), hors frais.

Hypothèques et sûretés : Il y a une hypothèque au profit de la Banque Nationale Agricole, sur l'ensemble de l'immobilier et une saisie immobilière au profit du créancier, Moukhtar al Bakouch.

2022401715VEPA1

Vente aux enchères publiques en folle enchère

De l'affaire 8011 rendu le 16/11/2021

Par le tribunal de 1ère instance de Tunis

Maître Fatma Belghith Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tel : 71.286.4381

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante en folle enchère : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221 - demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société SMVDA REGMA inscrite au registre national sous le n°0433764N sise à Gbollat Béja et au 44 avenue Jean Jaurès Tunis.

2/ Moncef Zarraa cin n°00089959 sis à 5 rue Ibn Rochd Tunis et au 22 rue Université Arabe Menzah 6 Ariana.

Partie folle enchérisseuse : Chakib Zarra CIN n°04612449 en date du 18/8/2018 domicile élu chez maître Hédi Bougarres au 6 rue sarazan issu de l'avenue du Japon Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénommé «Marie lou» objet du titre foncier n°95992 Tunis constituant un appartement d'une superficie de 129 m² situé au 2 C étage de l'immeuble sis à l'angle des rues Ibn Roched et Sindbad Tunis, composé de 5 pièces de superficie différentes, une cuisine ; bloc sanitaire et une 6ème pièce presque triangulaire. Le style est à l'ancienne, les fenêtres en bois, parterre en carrelage mosaïque, les équipements sanitaires de qualité économique, équipé d'eau potable, électricité, chauffage et ligne téléphonique, à usage de bureau occupé par des avocats en location, loyer mensuel est de 600D lors de l'expertise.

Les charges :

- Hypothèque de 230.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 730.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent soixante et un onze mille cent quatre vingt trois dinars (171.183 D.000) hors les frais taxés de l'affaire 8011 rendu le 16/11/2022 par le tribunal de 1ère instance de Tunis et hors frais taxés qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 26/7/2022 à 9 H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022401721VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après le rabais de quarante pour cent (40%)

Maître Mohamed Amine Jalali

Avocat à la cour d'appel

**11 Rue Abderrahman Azzam
complexe Khaireddine Pacha
entrée «B» Montplaisir 1073 Tunis**

Tel : 71 905 604

Fax : 71 905 120

MF : 1196141C

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre de Commerce n°B187881996, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de l'avocat poursuivant maître Mohamed Amine Jalali dont le cabinet est sis 11 Rue Abderrahman Azzam complexe Khaireddine Pacha entrée «B» Montplaisir 1073 Tunis MF : 1196141C.

Partie saisie : Mohamed Ali Ben Nasser Farhati, Tunisien, né le 17/6/1987 à Tunis, Commerçant titulaire de la CIN n°04730077, marié selon le régime de communauté des biens avec la dame Imen bent Abdelhamid Sayadi et demeurant 10 Rue Himalaya Jayara Supérieure Sidi Hassine 1095 Tunis.

Approbation de l'hypothèque : Imen bent Abdelhamid Sayadi, Tunisienne, née le 20/6/1991 en Libye 04838193, demeurant 10 Rue Himalaya Jayara Supérieure 1095 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : l'immeuble se situé 10 Rue Himalaya Jayara Supérieure Sidi Hassine 1095 Tunis il s'agit d'un lot de terrain dans l'indivision d'une superficie de (500 m²) à distraire du titre foncier n° 130159 Tunis dénommé «GRAZAYA MAZOULA» il se situe dans l'angle des rue de l'atlas et l'Himalaya Jayara Supérieure Sidi Hassine une partie de l'immeuble d'une superficie de (145 m²) est bâtie et le reste de la superficie à savoir (355 m²) est non bâtie, la partie bâtie est un garage construit avec des briques et dont le plafond est en béton il comporte 3 portes du type rideau coulissant et un portail double battant, les portes ouvrent sur une même rue et un autre

portail qui ouvre sur la deuxième rue et sur la partie non bâtie, les deux parties sont séparées par une petite porte et la partie bâtie à savoir le garage comporte des petites toilettes, la construction est normale et en bon état la terre est couverte de carrelage l'immeuble est équipé d'eau d'électricité et relié au réseau de canalisation d'assainissement, la partie non bâtie est siégée avec un mur en briques et la terre de cette partie est nue, l'immeuble dispose d'une importance foncière vu son emplacement qui donne sur deux rues, la rue de l'atlas et la rue de l'Himalaya et vue l'importance de sa superficie (500 m²).

L'immeuble est délimité comme suit : coté nord : Noureddine Mejri, coté sud : Hamadi Dhawadi, coté est : rue de l'Atlas, coté ouest : rue de l'Himalaya, la totalité de l'immeuble est gérée par la partie saisie Mohamed Ali Farhati, tout cela selon l'expertise accomplie par l'expert judiciaire Mr Mohamed Abidi par le biais de l'ordonnance sur requête émanant de Mr le Président de première instance de Tunis sous le numéro 79485 du 24/8/2021.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée après le rabais de quarante pour cent (40%) à la somme de cent trente et un mille cinq cent quatre vingt dix huit dinars neuf cent millimes (131.598,900) à majorer des frais et débours supplémentaires qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi 01/8/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance Tunis 2 (chambre des ventes immobilières) situé à la route de Medjez el Beb sidi Hassine Tunis.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière du Tribunal de première instance Tunis 2 ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la Région.

2022401726VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédure de distribution

(Article 466 et 468 cpcc)

Par ordonnance rendue par Madame Afef Bettaieb, la juge commissaire chargée des règlement des ordres et des distributions près du tribunal de première instance de Béja du 15/2/2022 enrôle au tribunal sous le numéro 148, suite à la requête des distributions introduite par maître Salem Hasnaoui ayant son bureau à la rue de la municipalité Béja pour le compte de la caisse nationale de la sécurité sociale, en la personne de son représentant légal au bureau régional de Béja, suite à la consignation à la trésorerie générale de Tunisie d'un montant de 13.900.000 produit de la vente du bien saisi "de la société Fraichi" en la personne de son représentant légal.

En conséquence "tout créancier voulant participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit, sous peine de forclusion, présenter ses titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de Béja dans un délai de trente (30) jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du cpcc.

Il est rappelé que l'article 468 du cpcc dispose : dans un délai de trente jours de la parution au journal officiel de l'insertion ou de réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat et l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance s'il y a lieu.

2022401694VEPA2

Vente judiciaire

Terrain agricole au environ de la ville de SIRS

Suivant ordonnance de Mme le juge commissaire chargée de la faillite de la société "SMEDIA" le syndic de faillite met en vente au plus offrants sous plie fermée un terrain agricole avec titre foncier dans l'indivision de plus de deux hectares au environ de la ville de SIRS. Les intéressés peuvent acheter le cahier des charges et fixer un rendez- vous en contactant le 99621949 et sont appelés à présenter par rapide poste leurs offre avant la date limite fixée en août 2022.

2022401725VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la

SOCIETE COMMERCIALE TUNISIENNE «SOCOTU»

S.A. au capital social de 2.019.700 DT

Siège social : Zone Portuaire de Radés

MF : 001741 M/A/M/000

RC : B133821996

Messieurs les actionnaires de la société commerciale tunisienne «SOCOTU» sont priés d'assister ou à se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la «SOCOTU» qui se tiendra le jeudi 27 juillet 2022 à 10h au siège de la société sis à la zone portuaire de Radés - Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2019.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 et du rapport d'activité.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6- Renouvellement de mandat des administrateurs, et nomination d'un nouvel administrateur.

7- Nomination d'un commissaire aux comptes.

8- Pouvoirs pour formalités.

9- Questions diverses.

2022R01706SANB3

Convocation

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA

S.A au capital de 394.000.000 dinars

I.U : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire et ce, le mardi 26 juillet 2022 à 12 h (14 h horaire Doha) par vidéoconférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination d'un Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, et 2024 ;
2. Approbation de la nomination d'un membre au conseil d'Administration de la Banque;
3. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2022R01711SANB3

2ème Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE EL MAWASSIR

S.A au capital de 14 113 000 DT

Siège social : Z.I Mégrine Ryadh, Rte Z4, 2014

R.C : B132091996

I.U : 0036050D

Messieurs les actionnaires de la société El Mawassir sont convoqués le 25 Juillet 2022 à 9 heures au siège de la société El Mawassir Z.I Rte Z4, Mégrine Ryadh à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Décider la réduction du capital à concurrence des actions détenues par la STB Invest et autoriser le conseil d'administration d'acheter les propres actions de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier.

2) Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2022R01714SANB3

Convocation aux deux assemblées générales

Société mutuelle de base des services agricoles «ENNOUHOUDH» de Maamoura

Société anonyme

Au capital social : 4500 dinars

Siège social : Av, Habib Bourguiba Maamoura

Matricule fiscal : 790164Q/M/N/000

Suite à l'absence du quorum durant l'assemblée générale du 24 juin 2022, le conseil d'administration de la société convoque tous les adhérents de la Société mutuelle à assister aux deux assemblées générales le 21 juillet 2022 à la maison des jeunes de Maamoura.

1) A.G. Extraordinaire à 10h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de la zone d'intervention
- Fixation du nombre des membres du conseil d'administration
- Réduction du capital suite au décès d'adhérents et au retrait d'autres
- Augmentation du capital suite à l'adhésion des nouveaux adhérents ou à l'augmentation de capital par les anciens

2) A.G.Ordinaire à 10h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier pour la gestion de l'année 2020
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour la gestion de l'année 2020
- Discussions et approbation des rapports
- Quitus aux administrateurs
- Mise à jour de la liste des adhérents
- Retrait des adhérents
- Admission des nouveaux adhérents
- Affectation des excédents annuels des exercices de 2002 aux 2020
- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2021- 2022 et 2023.
- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

Les adhérents peuvent, à partir du huitième jour précédant la date de cette assemblée, prendre connaissance, au siège de la société, des procès-verbaux du Conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice comptable mentionné.

2022R01715SANB3

Convocation des membres du conseil d'administration

Société Tunisienne des Peintures «ASTRAL»

SA au capital de 12.500.000 Dinars

GP 1, Route de Sousse - Km 5,5 - 2033 Mégrine

L'identifiant Unique : 0002454M

Messieurs les Administrateurs sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration, qui se tiendra vendredi 22/7/2022 à 9H, au siège social de la Société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Révocation du Directeur Général Adjoint actuel
- 2) Nomination d'un nouveau Directeur Général Adjoint.

2022R01718SANB3

Deuxième Convocation de l'Assemblée Générale

Afin de constater la clôture de la liquidation

Société Régionale de Transport Marchandise de Sahel SRTMS S.A.

Société en liquidation

Siège social : Zone Industrielle Sidi Abdel Hamid - Sousse

I.U : 0020127B

Les actionnaires de la société Régionale de Transport Marchandise de Sahel SRTMS S.A, société en liquidation, sont convoqués pour la 2ème fois à assister à l'Assemblée Générale qui se tiendra le vendredi 22 juillet 2022 à 10 H au siège du liquidateur Mr. Sbai Ismail sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La lecture du rapport du liquidateur pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2021.

- La lecture des états financiers pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2021.

- L'approbation des comptes définitifs et l'octroi d'un quitus au liquidateur pour sa gestion.

- La désignation de l'actionnaire majoritaire afin de suivre l'affaire de falsification des papiers du camion.

- La clôture des travaux de la liquidation.

- Questions diverses.

2022S00785SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

ILVA MAGHREB SA

Société anonyme en cours de liquidation

Au capital de 1.800.000 dinars

Siège social : 34, Place du 14 Janvier 2011 - Tunis 1001

Identifiant unique : 0002491S/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ILVA MAGHREB SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 juillet 2022 à 14 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Via Fabio Filzi n. 8, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de liquidation relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- Approbation des états financiers de la société se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- Renouvellement du mandat du Liquidateur,

- Quitus au liquidateur,

- Suivi de l'avancement des procédures de la liquidation de la société,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société fixé au 34, Place du 14 Janvier 2011 - Tunis 1001.

2022401720SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 22 juillet 2022

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0907252 J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la décision de l'ensemble des actionnaires lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juin 2022, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA Gmmarth sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 22 juillet 2022 à 11 heures au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du commissaire aux comptes relatifs à

l'activité de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth durant l'Exercice 2021.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021.

3- Affectation du Résultat de l'exercice 2021.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du Mandat de certains membres du Conseil d'Administration.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2022401729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «THERA SA»

Société anonyme

Au capital de 32.000.000 Dinars

Registre National des Entreprises : 1017855L

Siège social : Lot n°20 Zone Industrielle El Agba, 2087 El Hrairia - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société THERA SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 juillet 2022 au siège de la société sise au lot n°20 Z.I. El Agba 2051, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation de conventions réglementées prévues l'article 200 et 475 et suivants du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

5. Affectation du résultat 2021

6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration

8. Pouvoirs pour formalités.

2022401733SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «THERA SA»

Société anonyme

Au capital de 32.000.000 Dinars

Registre National des Entreprises : 1017855L

Siège social : Lot n°20 Zone Industrielle El Agba, 2087 El Hrairia - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société THERA SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 juillet 2022 au siège de la société sise au Lot n°20 Z.I. El Agba 2051, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital par suppression du droit préférentiel de souscription.

2- Approbation de l'augmentation du capital de la société en numéraire par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription.

3- Modification des statuts.

4- Continuité de l'activité.

5- Pouvoirs pour formalités.

2022401734SANB3

Autres sociétés

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLE «LAYOUNE»

Rue Monji Slim Hadjeb Laoune 3160

CR : B112421999

Matricule fiscal : 408694E/N/M/000

Les adhérents de coopérative layoune sont convoqués à l'assemblée

générale ordinaire le vendredi 22 juillet 2022 à 10 H à la salle de Dhibi pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard à la tenue de l'assemblée général dans les délais légaux.

2- Lecture du rapport morale et de gestion.

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2020 & 2021.

4- Approbation des états financiers 2020 & 2021.

5- Approbation des conventions réglementées.

6- Quitus aux membres du conseil.

7- Affectation des résultats.

8- Acceptation et sortie d'adhérents.

9- Changement de plans fonctionnels (directeur exécutif et chef centre).

10- Election des nouveaux membres du conseil d'administration pour le mandat 2022-2027.

11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

12- Pouvoirs par formalité.

2022S00786SODB3

DIVERS

Avis au public

Règle de présentation

En vertu d'un jugement de présentation rendu par le tribunal de 1ère instance de Gafsa dans le délai de prescription en date du 17/11/2021 sous le n°639.

Le tribunal de 1ère instance a décidé de nommer l'accusée, Noura Othmen, en avance sur son frère, Saleh Ben Belkasim Ben Sultan Ben Sultan Ben Omar Othmaniya, qui a été condamné à quinze ans de prison (15), une demande provisoire pour l'élimination de sa propriété de la parcelle n°439 de la propriété dénommé "Al Amal" faisant l'objet du dessin immobilier n°2838 Gafsa généré par l'obligation d'immatriculation n°4403.

2022R01700DIVD2

Perte d'un acte

Mohsen Charrad annonce la perte de son acte de propriété de la moitié de 1/3 d'une parcelle de 12 marjaâ sise à Benfirène km 23 Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du Notaire à Sfax Rachid Cheihk Rouhou dans un délai de 1 mois.

2022X00831DIVD2

Avis

Les Héritiers Bouaziz Zaineb annoncent qu'ils possèdent un local commercial (HANOUT) et le tiers d'une maison et un espace à Sfax route Mehdiâ Km8 effectuer par l'acte de don qui était fait le 6/9/2012 ils ont

perdus le titre de propriété et il désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00832DIVD2

Avis

Hana Laswad annonce que son titre de propriété du terrain avec maison d'une superficie de 524.70m², situé à route Gremda km10 Sfax par acte de vente rédigé le 26/11/2000 par les deux notaires Mohamed Hentati et Mokhtar Bakkar est perdu et elle veut le remplacer par un autre titre original.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed

Fakhfakh 26 Avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00834DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce n°2022R01580 parue au JORT n°72 le 21/6/2022

Lire : Groupement de Développement Agricole "Elmoustakbal" Ain Fdhil

Au lieu de : Ain Fdhil

Zone d'activité : Ain Fdhil

Objectifs :

- Gestion et exploitation des systèmes d'eau dans la zone d'intervention.

2022R01710RECZ9